

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 MARS 2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 18 mars 2024, à 18 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VANNEAU, Maire

Étaient présents : MM VANNEAU, FALLOU, LEGRAIS, MARTIN, ALLAIS, Mmes BABEC, BISSON, BOUCHER, BRUNET, M. MALLET

Absents excusés : Mme GHESTEM (pouvoir à Mme BOUCHER), Mme BLANCHOT, M. FERREIRA, Mme PORTHAULT

Date de convocation : 5 mars 2024

Nbre de conseillers en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 11

Secrétaire de séance : M. Denis LEGRAIS

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

2024/1 : Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes – 2024 - spectacle de Noël 2023 - école
Versement d'une subvention de 500 €.
Approuvée à l'unanimité.

2024/2 : Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat

Vu l'avis FAVORABLE du Comité Social Territorial n°2024/PEPA/015 en date du 05 février 2024,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'instituer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire dans les conditions susvisées.
- **DÉCIDE** que le versement aux agents qui remplissent les conditions pour y prétendre s'effectuera en une fois au mois d'avril 2024, ou au plus tard le 30 juin 2024.
- **DECIDE** que l'attribution de la prime fait l'objet d'un arrêté individuel notifié à chaque agent de la collectivité éligible.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Approuvée à l'unanimité.

2024/3 : Contrat de services Bles BL connect SEGILOG - renouvellement - Contrôle de Légalité - Actes

Renouvellement du contrat de services Bles BL connect SégiLog – BLES - Contrôle de Légalité – Actes – abonnement, avec la société BERGER LEVRAULT, pour 3 ans, du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2027, pour un coût annuel de 94.80 € HT.

Approuvée à l'unanimité.

2024/4 : Contrat BERGER LEVRAULT Connecteur CHORUS PRO (BL Connect CP)

Contrat « BERGER LEVRAULT Connecteur CHORUS PRO (BL Connect CP) » avec la société BERGER LEVRAULT, pour une durée de 3 ans, à compter de la date de signature.

Approuvée à l'unanimité.

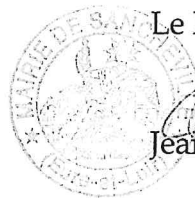
**2024/5 : Convention avec l'Association Régionale des Amis des Moulins (A.R.A.M.) Beauce.
ARAM-Beauce pour le stockage des archives**

De mettre à disposition de l'A.R.A.M. Beauce une pièce du presbytère, à titre gracieux, pour le stockage des archives.

Approuvée à l'unanimité.

Sancheville, le 19 mars 2024

Le Maire,



Jean-Marc Vanneau
Jean-Marc VANNEAU